

24-C-0049

Séance du vendredi 9 février 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

FRETIN - LESQUIN - SAINGHIN-EN-MELANTOIS -

**MARCHE DE TRAVAUX CRTD PHASE 2 - AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES
ET REQUALIFICATION DES OUVRAGES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT - APPEL
D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu l'article L. 5712-2-I sur les compétences des métropoles en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique;

Vu la délibération n° 18 C 0697 du Conseil métropolitain du 19 octobre 2018 autorisant l'exécution de la première phase de travaux sur le site du CRT de Lesquin ;

I. Exposé des motifs

Dans la continuité de la politique de redynamisation déployée de 2018 à 2022, la Métropole européenne de Lille (MEL) a initié depuis 2022 une politique de management durable des parcs. Celle-ci a pour objectif d'apporter un cadre de qualité aux entreprises et salariés dans les parcs d'activités métropolitains et de réduire leur impact environnemental.

Quatre axes d'actions vont être développées de 2022 à 2026 :

- axe 1 : adapter les parcs et ses aménagements aux changements climatiques ;
- axe 2 : favoriser le développement des entreprises endogènes et en accueillir de nouvelles ;
- axe 3 : adapter les parcs aux nouveaux enjeux sociétaux ;
- axe 4 : améliorer l'accessibilité des parcs.

Les enjeux sont notamment :

- de requalifier les espaces publics dégradés, notamment pour cause de trafic poids-lourds intense ;
- d'adapter ces espaces aux usages constatés et futurs, dont les mobilités douces.

Le Centre régional de transport et de distribution (CRTD), plus vaste parc de la MEL, a fait l'objet d'une première phase de travaux de 2020 à 2022. Il est proposé au Conseil métropolitain de signer le marché de la phase 2 de requalification, à savoir la requalification des rues des Famards, du Chemin Vert, de l'Europe et du boulevard du Petit Quinquin (M655).

Une consultation allotie de la manière suivante a été lancée :

- lot 1 "voirie et réseaux divers (VRD)", l'estimation était de 7 315 462,10 € HT ;
- lot 2 "signalisation tricolore (SLT)", l'estimation était de 125 228,70 € HT.

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 25 septembre 2023 et la date limite de remise des plis a été fixée au 30 novembre 2023.

10 Offres ont été reçues et analysées. Les lots ont été attribués comme suit par la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 24 janvier 2024 :

- lot 1 "travaux d'aménagement des pistes cyclables et requalification des ouvrages d'assainissement" : attribution à la société Eiffage Route pour un montant de 6 589 900,00 € HT ;
- lot 2 "travaux d'installation de signalisation lumineuse tricolore et réseaux numériques" : attribution à la société Citeos pour un montant de 89 991,56 € HT.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Dév. Economique, Emploi, Recherche, Parcs d'activité, NTIC consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés publics avec les entreprises Eiffage Route pour le lot 1 et Citeos pour le lot 2 ;
- 2) D'imputer les dépenses du lot 1 d'un montant de 6 589 900,00 € HT aux crédits inscrits au budget général en section investissement ;
- 3) D'imputer les dépenses du lot 2 d'un montant de 89 991,56 € HT aux crédits inscrits au budget général en section investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

MM. Alexandre GARCIN et Ludovic PROISY n'ayant pas pris part au débat ni au vote.